



**RÈGLEMENT DU CONCOURS Équilibre X Reitmans
Semaine *Le poids? Sans commentaire!* 2020**

1. Le concours commence le dimanche 22 novembre 2020 à 0h01, heure de l'Est (« EST »), et se termine le dimanche 29 novembre 2020 à 23h59, heure de l'EST (la « durée du concours »). Le tirage aura lieu le lundi 30 novembre 2020 à 9h. Les dix (10) personnes gagnantes seront contactées en message privé sur les médias sociaux (Facebook ou Instagram) et leur prix leur sera expédié en ligne par courriel ou par la poste. De plus, les noms des dix (10) personnes gagnantes seront annoncés sur la page Facebook d'Équilibre ainsi que sur le compte Instagram d'Équilibre le mardi 1^{er} décembre 2020.

Dix (10) prix (cinq (5) sur Instagram et cinq (5) sur Facebook) seront tirés parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du concours. Aucun achat n'est nécessaire.

2. Le concours est commandité par Équilibre et Reitmans (ci-après appelés « les commanditaires »). La personne participante reconnaît qu'elle fournit des informations aux commanditaires du concours.
3. Pour participer et être admissible au prix, la personne concurrente doit être un résident du Québec et être âgée d'au moins dix-huit (18) ans. Les personnes employées par les commanditaires de ce concours ainsi que leurs parents, frères, sœurs, enfants, et toute personne résidant avec une personne employée par les commanditaires, ainsi que leurs agents respectifs et les entreprises qui les possèdent ou qui leur sont affiliées ou reliées, leurs succursales ou divisions, les fournisseurs des prix et les agences de publicité ou de promotion, ainsi que les membres de leur conseil d'administration sont tous exclus de ce concours.

COMMENT PARTICIPER

- Suivre Équilibre et Reitmans sur Facebook ou Instagram.
 - Dire en commentaire (sous la publication Facebook ou Instagram du concours) quelle activité physique leur corps leur permet de faire et identifier la personne avec qui il aime ou aimerait la pratiquer.
4. Dix (10) cartes-cadeaux d'une valeur de 500\$ chacune. Prix totalisant une valeur de 5 000\$. Tous les montants en argent sont indiqués en dollars canadiens.

Les prix doit être acceptés tels quels. Les prix ne peuvent pas être vendus, transférés, ni échangés contre de l'argent comptant. Les commanditaires du concours se

réservent le droit de remplacer les prix en tout ou en partie dans l'éventualité où l'un des éléments ou tous les éléments des prix ne soient pas disponibles. Les personnes gagnantes doivent assumer tous les coûts qui ne sont pas déclarés comme étant inclus dans ce présent règlement.

5. Le tirage au sort sera administré par ÉquiLibre et aura lieu au 7200 rue Hutchison, bureau 304, Montréal (Québec), H3N 1Z2. Les chances de gagner sont égales à une (1) sur les dix (10) prix tirés au total sur Facebook (5) et Instagram (5).
6. En participant, les participants acceptent automatiquement ces règlements et consentent à s'y conformer. Toutes décisions des commanditaires du concours quant à ses différents aspects, y compris, mais sans s'y limiter, l'admissibilité des participants sera finale et exécutoire pour tous les participants et pour toutes les questions touchant ce tirage.
7. Les personnes gagnantes acceptent qu'ÉquiLibre publie, sur sa page Facebook et son compte Instagram et autres médias, son prénom et son nom de famille. Le courriel et l'adresse complète des gagnants ou toutes informations personnelles non mentionnées ci-dessus ne seront jamais divulgués.
8. Les commanditaires du concours se réservent le droit de modifier les présents règlements sans qu'ils en impactent concrètement les modalités et conditions. Les commanditaires du concours se réservent le droit, à sa discrétion, de disqualifier toute personne dont il découvre avoir manipulé le processus de participation ou le fonctionnement du concours ou dont les agissements sont considérés en infraction aux règlements ou autrement perturbateurs.

Les commanditaires du concours, à leur seule discrétion, se réservent par ailleurs le droit de mettre un terme au volet en ligne, le cas échéant, de ce concours et de procéder à la sélection à partir de toutes les inscriptions effectuées en ligne et de toutes les autres participations (si applicable) préalablement reçues pour la durée du concours.

Les commanditaires du concours ne pourront être tenu responsables de toute erreur ou négligence pouvant découler ou résulter d'une participation au concours, y compris en cas de dommage à l'équipement informatique d'un participant, à son système d'exploitation, à ses logiciels ou à toute combinaison de ceux-ci, qui serait le résultat de leur participation au concours ou du téléchargement de tout document à partir du site Internet du concours, le cas échéant.

9. En participant au concours, tous les concurrents acceptent que leurs renseignements personnels (informations qui permettent l'identification d'un participant comme particulier, comme sa date de naissance et son courriel) soient recueillis par les commanditaires du concours dans le but de mettre en œuvre, d'administrer et de réaliser le concours. Les commanditaires du concours ne vendront pas ces

renseignements et ne les transmettront pas à des tiers, sauf dans le but d'administrer ce concours.